

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mercredi 7 décembre 2022 à 19h30 à la salle communautaire, située au 1551 rue Principale, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Dany Chapdelaine, conseiller (absent à L'ouverture de la séance),
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
M. Carl Massé, conseiller,
M. Réal Delorme, conseiller.

Assistent également via une communication téléphonique : Aucun

Absent : M. Éric Bossé, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2022-12-156

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2022;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Budget Incendie;
8. Achat Camion voirie;
9. Demande subvention Voirie;
10. Entente intermunicipale voirie;
11. Maison des Jeunes;
12. Dépôt intérêts pécuniaires;
13. Demande comité ÉLÉ;
14. Fête de Noël école;
15. Modification programmation TECQ;
16. Plan travaux église;
17. Approbation travaux rue de l'Église;
18. Avis de Motion règlement de taxation 2023;
19. Energère;
20. Isolation usine;
21. Val D'Akor;
22. Questions de l'assemblée;
23. Affaires nouvelles;
- 23;
24. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022

2022-12-157

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 novembre 2022;

Il est proposé par le conseiller Carl Massé,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2022, et que le procès-verbal du 2 novembre 2022 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des questions sont posées sur l'entretien de la salle communautaire.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2022-12-158

Il est proposé par le conseiller Carl Massé,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 1^{er} décembre 2022, telle que modifiée, pour un montant de 207 301.68\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #202200260 à #202200404), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

M. Claude Jeanson annonce qu'une rencontre des Loisirs aura lieu pour savoir si le Service des Loisirs de Lawrenceville continuera d'exister en 2023 ou non.

6. SUIVI DES DOSSIERS

M. Derek Grilli fait le point sur les travaux au parc et à l'église.

(M. Dany Chapdelaine se joint à la séance à 19h38)

7. BUDGET INCENDIE

2022-12-159

Attendu qu'à la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tenue le 09 novembre 2022, la Régie a adopté son budget pour l'année 2023;

Attendu que dans ce budget les dépenses sont estimées à 728 597.61\$, les revenus à 17 900.00\$ et l'affectation de surplus à 50 000\$, estimant le montant à répartir entre les municipalités pour la quote-part à 660 697.61\$;

Attendu que la population des municipalités est une donnée nécessaire dans le calcul de la quote-part et qu'à ce jour le décret de la population 2023 n'est pas disponible;

Attendu que le budget de la Régie doit être adopté avant le 1er janvier par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités participantes;

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le conseil municipal de Lawrenceville adopte le budget 2023 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

Que la municipalité de Lawrenceville verse à la Régie pour 2023 une quote-part estimée à ce jour à 59 395.79\$, calculée selon l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie, renouvelée et signée le 19 août 2020, tel qu'établi au tableau estimé des quotes-parts, copie jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. ACHAT CAMION VOIRIE

La municipalité demandera une aide financière dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité pour l'acquisition d'un véhicule.

9. DEMANDE SUBVENTION VOIRIE – PROJET D'ACQUISITION DE VÉHICULE

2022-12-160

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Attendu que les municipalités de Canton de Valcourt et de Lawrenceville, désirent conclure une entente de mise en commun des ressources de travaux public;

Attendu que pour avoir accès aux services de travaux publics, la municipalité de Lawrenceville doit procéder à l'acquisition d'un véhicule dédié à cet usage;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que le conseil de la municipalité de Lawrenceville s'engage à conclure l'entente de mise en commun des ressources de travaux public et à assurer une partie des coûts ;

Que le conseil de la municipalité de Lawrenceville soit responsable du dépôt d'une demande d'aide financière pour un projet d'acquisition d'un véhicule dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Que le conseil de la municipalité de Lawrenceville, organisme responsable du projet d'acquisition d'un véhicule, désigne M. François Paquette, directeur général, pour compléter la demande et signer les documents nécessaires auprès du ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. ENTENTE INTERMUNICIPALE DE VOIRIE

2022-12-161

ADHÉSION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE DE RESSOURCES AFFECTÉES AU SERVICE DE TRAVAUX PUBLICS ET D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de Lawrenceville d'adhérer à une nouvelle entente relative au partage de ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles avec les municipalités de Canton de Valcourt;

Attendu que cette entente sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2023;

Il est proposé par le conseiller Carl Massé,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que la municipalité de Lawrenceville accepte et adhère à la nouvelle entente relative au partage de ressources affectées au service de travaux publics et d'entretien des immeubles avec les municipalités de Canton de Valcourt;

Que le maire et le directeur général sont autorisés par la présente résolution à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. MAISON DES JEUNES

2022-12-162

Attendu la demande d'aide reçu de la Maison des Jeunes l'Initiative de Valcourt de 150\$ par jeune fréquentant la Maison des Jeunes, soit 1 500\$ pour 10 jeunes pour 2023;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Dany Chapdelaine,

Qu'une aide de 1 500\$ soit accordée à la Maison de Jeunes en réponse à leur demande.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. DÉPÔT INTÉRÊTS PÉCUNIÈRES

Les déclarations d'intérêts pécuniaires de la conseillère Valérie Fontaine-Martin et du maire Derek Grilli sont déposées au conseil

13. DEMANDE COMITÉ ÉLÉ

2022-12-163

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de 55\$ du comité d'éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) pour 2022;

Attendu que ce montant avait été budgété en 2022;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité accorde une aide financière de 55\$ au comité ÉLÉ pour 2022.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. FÊTE DE NOËL DE L'ÉCOLE

2022-12-164

Il est proposé par le conseiller Carl Massé,
Appuyé par le conseiller Dany Chapdelaine,

Que la municipalité accorde une aide financière de 140\$ à l'école Saint-Laurent pour la fête de Noël des élèves, si une demande est déposée par l'école.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

15. MODIFICATION PROGRAMMATION TECQ

2022-12-165

Attendu que la municipalité a déposé une programmation des travaux qui seront réalisés dans le cadre de la TECQ 2019-2023;

Attendu qu'une modification de cette programmation doit être demandée pour tenir compte des nouveaux montants reçus pour les travaux de la rue de l'Église;

Attendu qu'une modification de cette programmation doit être demandée pour tenir compte des nouveaux montants reçus pour les travaux sur la conduite intermunicipale de Valcourt;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Dany Chapdelaine,

Que la municipalité dépose une demande de modification de la programmation TECQ afin de modifier les montants des travaux prévus pour la rue de l'Église et pour les travaux sur la conduite intermunicipale de Valcourt.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

16. PLAN ARCHITECTE ÉGLISE

2022-12-166

Attendu que la municipalité souhaite réaliser des travaux à l'église;

Attendu que ces travaux nécessitent des plans d'ingénieur et d'architectes;

Attendu que la municipalité a reçu des plans de M. David Leslie architecte;

Attendu que la municipalité souhaite procéder à un appel d'offre pour la réalisation de ces travaux au cours de l'hiver;

Il est proposé par le conseiller Réal Delorme,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que la municipalité de Lawrenceville approuve les plans proposés par M. David Leslie architecte avec les modifications suivantes :

- Retrait de la nouvelle porte au sous-sol
- Diminution du bureau du sous-sol afin de créer un espace de conciergerie et agrandir le hall d'entrée
- Condamner l'escalier intérieur entre le sous-sol et l'église et créer un espace de rangement au sous-sol;

Que la municipalité demande à M. David Leslie architecte de procéder à la préparation de l'appel d'offre pour la réalisation des travaux de l'église.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

17. APPROBATION TRAVAUX RUE DE L'ÉGLISE

2022-12-167

Attendu que la municipalité a reçu un estimé des coûts pour la réparation de la rue de l'Église;

Attendu que ces travaux comprennent le remplacement des conduites d'égout existantes par de nouvelles conduites pluviales et sanitaires;

Il est proposé par le conseiller Carl Massé,
Appuyé par le conseiller Dany Chapdelaine;

Que le Village de Lawrenceville accepte l'estimé des coûts des travaux à réaliser pour la réparation de la rue de l'Église,

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

18. AVIS DE MOTION TAXATION

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Claude Jeanson donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement de taxation numéro **2023-345** abrogeant tout autre règlement de même nature. De plus une dispense de lecture est donnée conformément à l'article 445 du code municipal.

Le directeur général fait la présentation du règlement.

19. ÉNERGÈRE

2022-12-168

CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES

Attendu que l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

Attendu que la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

Attendu qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM;

Attendu que la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 11 juin 2021 (ci-après l'« Entente »);

Attendu que la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 1^{er} septembre 2022 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

Attendu que l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres;

Attendu que les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

Attendu que l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.9 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

Attendu que la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente;

Attendu que la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Réal Bossé,

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité ;

Que le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité ;

Que le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Remplacement de 3 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 124,50 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 4 porte-fusibles simples sur fût municipal (incluant les fusibles), au montant de 332,00 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés;
- 4 câblages (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 531.16 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- 4 luminaires éloignés, au montant de 1 029,12 \$;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 1 659,84 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs juniors), au montant de 707,00 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs intermédiaires 3-7 ans), au montant de 166,50 \$;
- Honoraires pour étude photométrique – luminaires MTQ (ingénieurs intermédiaires 7-11 ans), au montant de 127,00 \$;
- Fourniture et installation de 47 plaquettes d'identification, au montant de 585.15 \$.

Que Monsieur François Paquette, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'il soit autorisé à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant;

Que le conseil est autorisé à déboursier une somme de 21 595.29 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc. ;

Que la dépense visée par la présente résolution soit acquittée par le fonds de roulement de la municipalité.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

20. ISOLATION USINE

Des démarches seront faites auprès des entrepreneurs locaux afin d'obtenir des soumissions pour l'isolation des bureaux et de l'entrée de la bâtisse.

21. VAL D'AKOR

2022-12-169

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de VAL D'AKOR;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Dany Chapdelaine,

Que la municipalité accorde une aide financière de 500\$ à VAL D'AKOR, pour les activités réalisées auprès de jeunes sur son territoire;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

22. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des questions sont posées sur la disponibilité des salles durant la période des travaux.

23. AFFAIRES NOUVELLES

23.1

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-12-170

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin, à 20h17, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général